AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1985
FR0014003G01-FS0649

4 août 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DEE TECH

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 août 2021, la société Barclays Plc (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 29 juillet 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DEE TECH et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés Barclays Capital Securities Ltd et Barclays Bank Plc qu'elle contrôle, 1 830 982 actions DEE TECH représentant autant de droits de vote, soit 8,88% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions DEE TECH hors marché.

À cette occasion, la société Barclays Capital Securities Ltd a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils et détient individuellement 1 632 848 actions DEE TECH représentant autant de droits de vote, soit 7,92% du capital et des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 20 625 000 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.